

Demande de dérogation mineure relative à la largeur de l'emprise de rue, sur les lots 4 867 442, 4 867 443, chemin Boulanger



Document accompagnant l'avis public de consultation.

Localisation:

Zone: H-43

Secteur de PIIA: **Montagne**

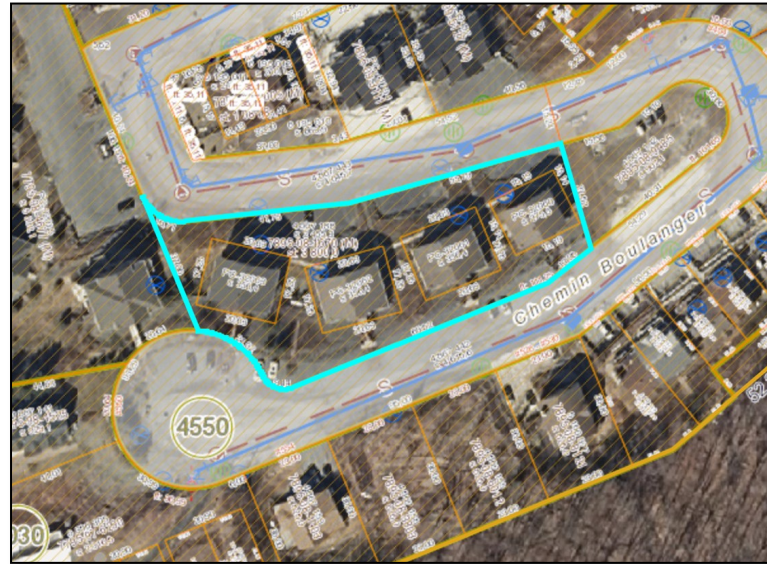
Valeur patrimoniale: -



Nature de la demande:

- La demande s'insère dans le cadre d'un projet d'aménagement paysager de la copropriété sommet-altitude.
- La présente demande vise à autoriser une réduction de l'emprise minimale de rue municipale à 11,50 mètres, plutôt que les 15 mètres prescrits afin de permettre l'aménagement conforme des aires de stationnement.





CONSIDÉRANT QUE les principaux critères de décisions suivants doivent guider la décision d'accorder ou non une dérogation mineure :

- si l'application du règlement de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur;
- si elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- si elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;
- si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis;
- si son caractère est mineur;

LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RECOMMANDE AU CONSEIL :

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure relative à la largeur de l'emprise de rue, sur les lots 4 867 442, 4 867 443, chemin Boulanger.